

## Les Peuls : un peuple en réseau\*

Yassine Kervella-Mansaré\*\*

Appliquée aux Peuls, la notion de « peuple en réseau » se justifie par plusieurs raisons. Présentons-en trois, qui paraissent les plus significatives.

La première est *géographique*. Éleveurs de bovins par tradition, les Peuls ont en effet la particularité d'être dispersés sur une aire d'installations discontinue qui, en Afrique subsaharienne, s'étend du littoral atlantique jusqu'au Tchad et même au Soudan, voire en Éthiopie. Ils sont présents dans une vingtaine de pays environ. Cette dispersion s'est produite sur plusieurs siècles. Si bien qu'aujourd'hui on parle parfois « d'archipel Peul ». Dans la partie orientale, plusieurs groupes sont nomades ; dans la partie occidentale, ils sont plutôt sédentaires. Physiquement parlant, au sein du réseau, les premiers constituent donc une partie mobile et changeante, les seconds plutôt une partie fixe et stable. Cette disparité rend d'ailleurs très délicate une quelconque estimation de leur nombre : les nomades changent souvent de pays et échappent aux recensements administratifs.

La seconde raison est *généalogique*. Les Peuls considèrent aujourd'hui faire partie d'un même ensemble ethnique qui, il y a très longtemps, aurait eu une seule souche. Pourtant, de descendance en descendance, de segmentation en segmentation, de migration en migration, sont apparus des sous-ensembles qui ont développé une tendance à pratiquer l'endogamie et, de ce fait, à éviter les interconnexions de parenté. Le rappel d'un passé plus ou moins lointain où ils auraient été liés par des ascendances contredit l'idée qu'ils se font chacun de leurs fermetures actuelles. Comment expliquer cette contradiction ? Il est très fréquent d'entendre un Peul contemporain reconnaître comme frère (ou sœur) n'importe quel autre Peul de l'archipel, tout en manifestant une forte réticence aux alliances matrimoniales. De ce point de vue, il n'y aurait de réseaux généalogiques manifestes qu'à l'intérieur des sous-ensembles. Quelles représentations en sont données ?

La troisième raison est que l'Internet a favorisé ces dernières décennies l'apparition d'associations de Peuls proposant précisément de créer un réseau de communications entre les groupes dispersés sur le continent africain, et même sur l'ensemble de la planète, car la diaspora est importante, notamment en Europe et aux États-Unis. Il est donc intéressant de s'interroger sur la façon dont procèdent les sites ou les blogs dédiés. La plupart tentent de résoudre la contradiction qui vient d'être relevée. En reprenant la tradition multiséculaire qui réaffirme constamment le postulat de l'unité primordiale, ils exhortent au rapprochement des cultures particulières, afin que les personnes et les idées circulent davantage dans la totalité de l'archipel, et remédient peu à peu aux généalogies brisées. L'inconvénient est qu'ils procèdent à des constructions intellectuelles qui ont peu d'écho parmi la très grande majorité des Peuls, où qu'ils vivent. Car cette majorité est essentiellement composée de ruraux encore impliqués dans le pastoralisme. Or, les animateurs de la toile sont des citadins plus à l'aise dans les manipulations oniriques uniformisantes (le Peul rêvé) que dans la prise en compte des différences et divergences concrètes (le Peul réel).

### Le réseau géographique

En 1994, Roger Botte et Jean Schmitz publient un ouvrage collectif dans les *Cahiers d'Études Africaines* en lui donnant pour titre *L'Archipel peul*. Ces auteurs reprennent à leur façon la formule employée en 1900 par Joseph Deniker pour caractériser la discontinuité des zones occupées ou traversées par les Peuls pour les besoins de leur économie pastorale :

*« On trouve des îlots, éparpillés sur un immense espace, d'une seule population, celle des Foulahs ou des Peuls »<sup>1</sup>.*

Mais l'on peut considérer que les premiers récits de voyages réalisés en Afrique font déjà état de la dispersion ou de la dissémination des Peuls, sinon dans la totalité, du moins dans une assez large amplitude du peuplement actuel. Entre autres, tel est le cas du récit de Richard Jobson imprimé en 1623, puis de celui de Sylvain-Meinrad-Xavier de Golberry qui évoque une « grande partie des contrées occidentales »<sup>2</sup>.

Comme cela vient d'être exposé, il convient de distinguer aujourd'hui les Peuls sédentaires qui sont plutôt fixés dans une partie de « l'archipel » et les Peuls nomades qui évoluent dans une autre. Cette répartition s'explique par les différences de climat. Par exemple, il est bien plus facile au bétail de passer une année complète sur les plateaux du Fouta-Djalon guinéen ou dans la vallée du Fouta-Toro sénégalais que dans la brousse tchadienne

qui subit les aléas de la pluviométrie sahélienne. Bien sûr, entre les sédentaires et les nomades, on trouve des catégories intermédiaires de semi-sédentaires et de semi-nomades. On doit même ajouter que certains groupes ont une partie de leur population mobile et une autre, sédentaire ou semi-sédentaire, comme on le voit au Tchad par exemple, où les anciens restent au village pendant que les jeunes partent en longue transhumance. Mais cette distinction est proposée ici pour rendre plus commode la description suivante.

Dans les deux cas de figure, le plus simple élément du réseau est la famille, et ce sont plusieurs familles qui s'assemblent pour former une unité de corésidence. Chez les sédentaires, cette unité qui occupe une terre où elle associe souvent l'agriculture à l'élevage est le *galle*; tandis que chez les nomades sans terre, c'est le *wuro*. L'équivalent en langue française serait le hameau puis le campement. Le va-et-vient entre ces nombreuses unités autorise alors à parler de réseaux (au pluriel). On peut également considérer que, chez les nomades, la mobilité des campements se fait selon un réseau physique qui dépend à la fois de la présence de points d'eau pour abreuver le bétail, et de pâturages suffisants. Auquel cas, on remarque que la plupart des transhumances suivent le réseau des rivières et des fleuves.

Dans la mesure où cette société est virilocale, la densité du réseau augmente chaque fois que les jeunes hommes sont en état de fonder leur propre famille. Leur capacité à entrer dans le réseau est reconnue dès qu'ils contractent leur premier mariage. Mais cela ne suffit pas, il faut aussi qu'ils fournissent la preuve de pouvoir engendrer. De ce point de vue, la naissance du premier enfant apporte la reconnaissance collective. Le réseau dépend bien moins des relations possibles entre des individus que des relations entre des cellules familiales où l'on a la certitude d'assurer une procréation, c'est-à-dire en somme la continuation et l'accroissement presque indéfini du réseau.

On peut considérer que les hameaux et campements vivent la plupart du temps en autonomie. Ceci est plus net chez les nomades que chez les sédentaires. Leur subsistance vient essentiellement de leur production de lait. Ainsi, tandis que les relations avec les autres populations de l'environnement se limitent souvent aux échanges épisodiques de céréales pour accompagner les repas, ou pour obtenir l'autorisation d'accès à un puits, un campement en transhumance peut rester de longues semaines, voire des mois, sans contact avec un autre campement. Les occasions de rapprochement se produisent au moment de l'hivernage : plusieurs campements se réunissent alors en un même lieu. L'occasion est saisie pour procéder à des mariages, fêter des naissances et aussi régler d'éventuels litiges. Les mariages permettent surtout de nouer des liens entre groupes, ou de les resserrer.

La notion de cellule familiale est à retenir. Dans les faits, c'est elle qui marque, pour ainsi dire, les nœuds du réseau. Mais elle répond à plusieurs définitions. En 1937, étudiant les Peuls sédentarisés en milieu rural du Fouta-Djalon guinéen, Louis Tauxier propose de différencier :

- un premier niveau : *la famille simple*, autrement dit le ménage et ses enfants,
- un second niveau : *le groupe familial* de plusieurs ménages partageant la même résidence dans une même concession,
- un troisième niveau : *la famille totale* comprenant l'ensemble des groupes apparentés<sup>3</sup>.

Quoiqu'ancienne, et reprise partiellement par Thomas Bierschenk et Reiner Forster dans leurs études sur les Peuls du Bénin<sup>4</sup>, cette catégorisation reste valable aujourd'hui. C'est alors le troisième sens qui correspond le mieux à la métaphore du réseau, selon une dimension géographique. La famille « totale » étant dispersée en des lieux différents, sa cohésion à distance est a fortiori assurée par les liens de parenté, avec des rapprochements lors de circonstances diverses.

Cependant, grâce aux mariages, les familles « totales » sont elles-mêmes en interconnexion. Selon une échelle plus étendue, on a donc affaire à un quatrième niveau : le *réseau de réseaux*.

Quels en sont les contours ? Deux séries de considérations sont à articuler. La première est que, faute de mieux et provisoirement, il faut tenir compte de ces sous-ensembles ou, si l'on préfère, de ces sous-groupes ethniques, qui se sont fermés sur des pratiques endogames. Issus des fragmentations survenues au cours des siècles, ils répondent aux appellations distinctives consacrées par les études démographiques. Ce sont, entre autres, les Foulah, les WoDaabé, les Fellata, les uns plutôt concentrés dans un pays, les autres morcelés dans plusieurs. Ils inscrivent leurs singularités respectives dans un jeu d'opposition aussi bien entre eux que par rapport aux non-Peuls, appelés *haabe*.

Faut-il caractériser ces sous-groupes comme des clans ? C'est ce à quoi incite le vocabulaire classique de l'ethnologie. Si l'on part du principe que le clan est composé de familles qui se reconnaissent unies par des

liens de parenté, tout en s'accordant pour désigner de la même façon l'entité globale qu'elles forment, sans doute le mot convient-il. Toutefois, une prudence de méthode s'impose. Quelle que soit la version dialectale dont on est familier, on ne trouve pas dans la langue peule les mots qui pourraient satisfaire au schéma des enchâssements successifs de la famille au clan, et du clan à la tribu. Ce qui revient le plus souvent dans la bouche des informateurs c'est *leñol* (pl. *leyyi*). Comme le note Angelo Maliki Bonfiglioli, la traduction la plus satisfaisante est lignage<sup>5</sup>. Appartenir au même *leñol*, c'est appartenir au même lignage, encore que ce lignage soit à géométrie variable, et même parfois fictive. C'est pourquoi, il est souhaitable de doubler le point de vue par un questionnement de la généalogie

### Le réseau généalogique

La mythologie des Peuls renvoie à un épisode inaugural où leur ancêtre commun aurait été destiné par la providence à être un éleveur de bovidés. Ils expliquent ensuite la dispersion des nombreux groupes qui existent aujourd'hui par le fait que, de génération en génération, la nécessité de trouver des pâturages pour nourrir le bétail aurait entraîné de longs déplacements dans le vaste espace de l'Afrique subsaharienne. Ce serait donc aussi bien le cas des groupes sédentaires qui auraient eu la chance de se fixer sur des terres généreuses en herbe, que des groupes nomades qui auraient eu l'obligation de se déplacer souvent pour suivre l'alternance des saisons sèches et pluvieuses.

La littérature orale, recueillie auprès de griots ou de conteurs, offre de multiples illustrations de cette mythologie qui renforce l'idée que tous les Peuls forment une vaste communauté ayant connu de nombreuses étapes d'accroissement et de fragmentation au fil de l'histoire<sup>6</sup>. De même, les enquêtes de terrain conduisent à interpréter les informations reçues des contemporains comme se référant tantôt à leur sous-groupe tel qu'il est identifié dans les nomenclatures (Wodaabé, Fellata, Foulah, Fulaabe, Waila, etc.), tantôt encore à un segment du sous-groupe (par exemple les quatre grandes « familles » des Foulah du Fouta-Djalon : les Bah, Diallo, Sow et Barry). Et encore est-il fréquent de continuer la subdivision pour en arriver à considérer des communautés qui affirment leur distinction en évoquant un embranchement lointain ayant conduit à leur autonomie. Presque à chaque fois, il est question du *leñol*.

La compréhension qu'on peut en avoir doit donc toujours prendre en compte deux dimensions limitatives. La première est relative à l'échelle de temps qui permet de dater l'origine d'un lignage, et a fortiori d'une fraction. Le moment où celui-ci se crée est rarement inscrit dans la mémoire commune, il appartient souvent à un passé devenu flou, si bien que les liens revendiqués avec un autre lignage, liens forcément complexes, car ils correspondent à des intermariages nombreux, ne peuvent être tous correctement discernés. La deuxième est que les Peuls actuels, sans exception avérée en dépit de leur inclination à l'endogamie, sont les produits de mélanges multiples avec les populations non-peules, les *haabe*, ces populations qu'ils sont amenés à côtoyer au cours de leur migration dans le réseau géographique.

Sans doute est-ce cette seconde limitation qui interdit de spéculer sur une quelconque pureté ethnique qui se serait transmise depuis le mythique ancêtre primordial. Cependant, une chose est le point de vue de l'ethnologue qui n'ignore pas la relativité du principal concept qui légitime ses observations de terrain et ses essais de théorisation (la caractérisation d'une ethnie est un exercice de plus en plus périlleux)<sup>7</sup>; autre chose est le point de vue des acteurs concernés qui entretiennent volontiers le sentiment d'avoir presque de tout temps assumé les mêmes différenciations culturelles, voire somatiques, par rapport aux autres populations de leur environnement. D'où le questionnement des préjugés ou procédés qui sont mobilisés chez les Peuls pour cela.

Considérons les différents mariages qu'ils peuvent contracter. Quasiment partout, ils distinguent toujours le premier mariage de ceux qui viennent par la suite. Le premier mariage est le plus important aux yeux des familles<sup>7</sup>. Dans ce cas, il est assez constant que les deux conjoints soient recherchés dans la même fraction ou le même groupe (je prends ici ces deux termes comme équivalents). Souvent dès la naissance, une petite fille peut être destinée à un jeune garçon de quelques années plus âgé. Parce qu'elles appartiennent au même groupe, les deux familles sont souvent en parenté notoire et s'accordent sur l'union envisagée.

Les autres mariages, en revanche, sont plus libres. Un homme peut solliciter une ou plusieurs autres épouses en dehors du groupe. Il y a une ouverture de ce point de vue. Les exemples sont nombreux dans la plupart des zones territoriales où l'on peut mener une recherche ethnographique. On remarque donc qu'une famille peule qui comprend plusieurs coépouses est disparate. D'un côté, la première épouse est très souvent issue du même groupe que l'époux, d'un autre côté, les coépouses peuvent provenir d'autres groupes, y compris des groupes non peuls, comme des groupes malinkés en Guinée ou haoussas au Niger, par exemple.

De ce point de vue, le réseau des généalogies est à double aspect. Un axe fort est formé par la succession des premiers mariages dans la progression d'un lignage masculin, puis d'autres axes sont constitués par l'addition des mariages secondaires. C'est le premier axe qui est supposé garantir le maintien de la pureté ethnique, tandis que les autres acceptent les brassages, voire les métissages. Conformément à la précaution de méthode qui vient d'être affichée, il ne s'agit pas de prétendre que la réalité correspond en tout point à cette description, mais que les Peuls eux-mêmes mettent ces distinctions en avant. Dans ce contexte, le premier mariage répond à la définition du mariage préférentiel, en tant que la préférence est manifestée par les parents d'un jeune garçon vers une jeune fille de son groupe, et réciproquement pour les parents de la jeune fille. Les mariages secondaires sont plutôt des mariages choisis par les deux futurs époux.

Le statut de l'aîné issu d'un premier mariage dans la majorité des familles confirme cette organisation généalogique. C'est lui qui est présenté comme assurant le mieux la continuation du lignage<sup>8</sup>. À ce titre, il est toujours l'héritier privilégié des biens provenant du père. Quoi qu'il en soit, la double configuration des alliances matrimoniales tend à expliquer pourquoi il est fréquent de valoriser une identité peule au travers de stéréotypes physiques et culturels qui sont réputés les mêmes au fil du temps, bien que des métissages soient partout indéniables. Depuis longtemps, ces stéréotypes présentent le Peul comme un individu à la silhouette fine, au teint plus clair que celui des autres Africains, et aux traits du visage proches de ceux des Européens<sup>9</sup>. De même, ces stéréotypes présentent la culture ou l'éthique peule façonnée dans tout « l'archipel » par un code moral original appelé *pulaaku*<sup>10</sup>.

Surtout chez les nomades ou semi-nomades ayant à effectuer de longs déplacements en famille, la métaphore favorite des Peuls pour illustrer leur conception du *leñol* est celle du filet, ou de la longue corde habilement enroulée et entrecroisée, qui sert à tenir ensemble les bagages sur les flancs d'un animal porteur, un bœuf ou un âne : le *gaccungol*. Lors des transhumances, il garantit qu'aucun objet ne risque de tomber et de se perdre [Bonfiglioli, 1988 : 7]. En même temps, sur un registre plus abstrait, cette métaphore est appliquée à l'ensemble des principes et valeurs contenus dans la tradition. Le *pulaaku* joue le rôle du *gaccungol* dans l'organisation des rapports interpersonnels, tant au sein d'un lignage que dans la vaste communauté dispersée des Peuls. Se vérifie donc ici que la notion de réseau leur est familière. Encore importe-t-il d'être attentif au fait que, dans son acception métaphorique, le *gaccungol* est plus un système enveloppant qu'une structure interne. Ce détail pourrait n'avoir aucune importance s'il ne contredisait pas l'image qu'on se fait ordinairement des ramifications généalogiques.

L'utilité, voire la nécessité de posséder une grille de lecture généalogique du groupe d'appartenance s'explique par de multiples raisons. Celle relative aux mariages est bien sûr la plus invoquée, au sens où l'endogamie ne s'exerce pas sans application des règles de prohibition de l'inceste. De même, sachant que le statut de l'aîné d'un premier mariage lui confère de nombreux privilèges, on note qu'il est renforcé quand l'aîné en question appartient de surcroît à une branche aînée d'un même groupe de coexistence. Mais, la plupart des relations interpersonnelles sont en fait influencées par les positions de chacun dans la strate du lignage qui leur est contemporaine. Selon le genre, selon l'âge, selon la parenté, les codes de comportement varient. Or – c'est le fait qu'il y a lieu de commenter – la généalogie peut dans certains cas n'être qu'une construction a posteriori, en incorporant des éléments étrangers dont on oublie rapidement la provenance.

Dans cette société orale où il n'existe pas de culte des ancêtres et où les mémoires individuelles perdent leurs repères dès qu'on remonte sept ou huit générations<sup>11</sup>, au mieux, l'important est de pouvoir se nommer comme membre de telle ou telle famille élargie, de tel ou tel lignage, de tel ou tel groupe ou fraction. En même temps, comme l'ont noté plusieurs observateurs, il n'est pas rare qu'une famille, voire un groupe entier, change d'appartenance. Trois grands cas de figure se présentent : soit le changement consiste à passer d'un milieu peul à un autre également peul, soit il consiste à sortir du monde peul pour s'introduire dans un milieu extérieur d'*haabe*, soit des *haabe* sont accueillis parmi des Peuls, et y sont assimilés, pourvu qu'ils soient eux-mêmes éleveurs. Tout changement entraîne alors l'adoption des usages culturels de la population receveuse. Et il suffit que le temps passe pour que les différences initiales s'estompent, incitant chacun à revendiquer une généalogie commune. Autrefois, jadis : un même ancêtre aurait engendré tous ceux d'aujourd'hui, sans distinction.

Autrement dit, comme l'ont mentionné Dupire<sup>12</sup> et Bonfiglioli<sup>13</sup>, le caractère factice des recompositions ainsi réalisées étant oublié, le recours à la généalogie contient des enjeux idéologiques. Toute proportion gardée, il me semble que ces enjeux sont de même portée que ceux commentés par les historiens ou les politologues autour de l'idée de nation<sup>14</sup>. Quoi qu'il en soit, plus ou moins réelle, plus ou moins fabriquée, la généalogie sert donc à argumenter la volonté explicite de cohésion du groupe concerné. Ceci est surtout valable pour les

groupes de coexistence et, à un échelon plus élevé, au groupe qui comprend ceux-ci sous un nom collectif de distinction par rapport aux autres (Wodaaɓe, Fellata, Foulah, Fulaaɓe, Waila, etc.). Quand on passe à la communauté peule tout entière, les embranchements généalogiques sont à leur tour supposés justifier la solidarité de cette entité. C'est ainsi que s'imaginent des réseaux simples, progressivement reliés les uns aux autres.

Surtout chez les nomades, le besoin généalogique se traduit comme un impératif au moment des regroupements d'hivernage. À proximité d'importantes sources d'abreuvement pour le bétail, l'espace choisi ne doit pas faire l'objet d'une occupation hasardeuse. Des règles de positionnement sont à respecter, qui tiennent compte précisément de la hiérarchie des lignages selon le principe de séniorité. Un axe nord-sud sert d'indicateur d'orientation pour les placer selon qu'ils sont plus ou moins proches du lignage de tête, celui présenté comme issu de l'aîné des aînés ayant vécu dans le lointain passé. De même que chaque famille élargie s'organise selon le même axe à partir de son chef (ses épouses, ses fils et leurs propres épouses ayant leur voisinage par ordre de mariage ou de naissance), elle veille à se situer également par rapport aux autres familles du rassemblement, et ainsi de suite, marquant de cette façon un ordre matériel censé correspondre à l'ordre biologique des parentés, sauf qu'en cas d'intégration d'étrangers on fait donc comme s'ils étaient issus autrefois de cadets. Parfois plus de mille personnes forment ainsi une agglomération provisoire sur plusieurs centaines de mètres d'affilée. Cette agglomération se lit comme la rétraction temporaire du réseau qui, en temps ordinaire, est distendu sur une zone de grande ampleur.

Tel qu'il se lit sur le terrain, le réseau obéit par conséquent à un principe d'ordre qui est censé manifester à la fois une hiérarchie de filiations et d'alliances, laquelle innerve également l'ensemble des rapports sociaux quotidiens : les politesses, les subordinations, les obligations mutuelles, les asymétries du genre, etc. D'une certaine manière, il figure matériellement le dispositif immatériel qui régit l'existence collective. Chez les sédentaires, le phénomène est moins perceptible, en raison de l'immobilité de l'habitat et de l'impossibilité d'en modifier profondément l'organisation au fil des années ; mais, on peut observer que, dans une même concession, l'implantation des cases respecte également les distinctions de genre et de filiation, surtout.

### **Le réseau Internet**

Depuis quelques années, des sites et des blogs sont ouverts sur le Web, soit par des associations, soit par des personnes ou des équipes, souvent d'ailleurs issues de la diaspora, pour inviter les Peuls à échanger des informations sur eux-mêmes. Dans la plupart des cas, l'intention est de faire émerger une sorte de nationalisme transfrontalier, au sens où il s'agirait d'inciter les Peuls dispersés aussi bien en Afrique que dans le reste du monde à resserrer les liens entre eux et à promouvoir l'image d'un peuple capable de revendiquer son originalité dans la mosaïque des autres cultures qui constituent un environnement différent selon les régions. Parmi les sites les plus consultés citons celui de *Tabital Pulaaku*<sup>15</sup> qui a de nombreux correspondants tant en Afrique qu'en Europe et aux États-Unis.

Il est trop tôt pour savoir si ce nouveau média atteindra plus ou moins l'objectif voulu par ceux qui en font usage. Pour le moment, on peut seulement remarquer qu'il suscite des questions dont les réponses sont loin d'être évidentes.

- La première question est *relative à la langue*. Si les groupes répartis dans « l'archipel » ont un fonds linguistique commun, ils ont réalisé des emprunts différents aux populations qu'ils ont été amenés à fréquenter. Ils n'ont pas toujours le même vocabulaire, ni parfois la même accentuation tonique. Se pose donc la question d'une éventuelle uniformisation afin de donner à la communication sa pleine efficacité. Le point de vue de certains est de postuler un retour à une forme originaire qui aurait été celle des Peuls avant la dispersion. Cependant, on ne voit pas comment il pourrait la faire reparaître. Selon quels critères, à partir de quels fondamentaux indiscutables : nul n'est en mesure de le préciser. En tout état de cause, s'il fallait envisager une uniformisation, il vaudrait mieux la présenter comme une innovation qui, loin de reconstruire une forme dont personne ne possède le modèle, ne pourrait pas éviter les écueils de l'arbitraire et de l'artifice. Les polémiques qui pourraient surgir seraient analogues à celles qui, par exemple, divisent les intellectuels bretons depuis près d'un demi-siècle<sup>16</sup>.

Reprenant une déclaration de Fary Silate Kâ, chercheur au Laboratoire de linguistique de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), *pulaagu.com* estime qu'il est urgent :

« De conjuguer nos efforts pour s'acheminer résolument vers une orthographe universelle standardisée de la langue africaine fulfulde. »<sup>17</sup>

Cette urgence est ressentie par les intellectuels persuadés de la possibilité de constituer un réseau homogène de locuteurs et de lecteurs. Or, d'entrée, le paradoxe veut que la page du blog qui affiche ce programme emploie deux termes pour désigner la langue peule. Dans le titre, c'est du *pulaar* qu'il s'agit ; dans le texte, c'est du *fulfulde*. Le premier terme est employé dans la partie occidentale de l'archipel, le second dans la partie orientale. Lequel est appelé à prévaloir ? Nous n'avons pas la réponse. Mais nous comprenons que, dans bien d'autres cas où le vocabulaire diverge autant que l'orthographe, il serait difficile de choisir.

Même la création de néologismes, afin de signifier des objets ou des processus qui étaient ignorés naguère, risque de diviser les internautes peuls. Dans la plupart des cas, les références culturelles qui servent à les forger sont empruntées aux sédentaires de la partie occidentale plutôt qu'aux nomades de la partie orientale. Pour rester dans le cadre du sujet ici traité, comment traduire web ou toile ? Le mot *geece* semble aujourd'hui dominant<sup>18</sup>. Chez un tisserand du Sénégal, il désigne un fil de chaîne. Si on laisse de côté les diverses polysémies (*geese* désigne aussi la face, la figure, la contenance de quelqu'un), il dénote l'idée de croisement, et nous retrouvons indirectement la métaphore d'un réseau tissulaire. Cependant, un synonyme est également employé en Guinée, *palleeji*<sup>19</sup>. Lequel choisir ? En même temps, comment traduire site ? *Lowre* est récurrent dans les différents éditoriaux en ligne. En *pulaar*, ce mot désigne une parcelle de terre cultivée. Ce n'est pas ce qui préoccupe les nomades de la partie orientale. Comme le soulignent Mélanie Bourlet et Marie Lorin, la cybercommunauté peule est actuellement loin d'être représentative de l'ensemble du monde peul<sup>20</sup>. Une grande partie du réseau « ethnique » est ignorée ou négligée.

- La seconde question concerne le *rapport à l'élevage*. Sachant que, par tradition, les Peuls se définissent avant tout comme des éleveurs attachés aux bovidés, la plupart de leurs représentations culturelles sont polarisées sur cet animal. Presque tout en part, et presque tout y revient. Entre autres, leurs proverbes et leur littérature orale le prouvent surabondamment. Du reste, ils sont aussi attentifs à la généalogie des éléments de leurs troupeaux qu'à la leur. Or, les Peuls d'aujourd'hui ne sont pas tous éleveurs. L'urbanisation a attiré un grand nombre d'entre eux dans les villes où ils exercent des métiers divers. Même s'ils sont encore eux-mêmes très imprégnés de principes et des valeurs ancestrales, ils ne sont plus impliqués au quotidien dans les pratiques pastorales. Comme c'est parmi ces derniers que se distinguent les concepteurs des sites et des blogs, ils sont enclins à se comporter en citoyens qui, loin de ce quotidien, ne cherchent à valoriser de leur culture d'origine que les effets de folklore et d'idéalisation.

S'observe chez eux une tendance à opposer le citadin et le rural en prêtant au premier un degré de supériorité l'instituant en référence plus sûre, voire plus pure de la condition peule. Comme le montrent Roger Botte et Jean Schmitz, cette opposition peut trouver son origine dans les écrits de géographes arabes qui, après Ibn Khaldun, structurent la société musulmane autour de deux pôles :

« La citadinité, marque de civilisation (la *hadāra* des gens des villes), et le genre de vie bédouin (*al bādiya*) des nomades ou des gens des campagnes. »<sup>21</sup>

Sans doute cette imprégnation idéologique ne se conteste-t-elle pas, puisqu'elle transparait dans les discours de certains lettrés peuls. Mais elle manifeste une tendance plus neutre à opposer deux modes d'existence qui, de toute façon, se retrouvent sous de nombreuses latitudes. Du coup, la valorisation du pôle urbain, sous prétexte qu'il serait plus civilisé que le pôle rural, prend une curieuse tournure puisque ce sont au contraire les scènes du monde rural, images à l'appui, qui sont présentées sur le Web comme les plus significatives de la culture qui façonne la personnalité ethnique peule.

- La troisième question est inspirée par la précédente, puisqu'elle est relative à *l'influence de l'islam*. Il semble que certains groupes peuls aient adhéré à la religion musulmane assez tôt, au cours du second millénaire, mais ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle qu'un mouvement de généralisation est amorcé. Aujourd'hui, il existe encore des groupes, notamment chez les Mbororo, qui ne sont pas islamisés. Or la plupart des blogs actuellement consultables sur le Net, valorisent l'islam comme étant le moyen de retrouver l'uniformité perdue. Une même foi, une même éthique dictée par le Coran, voilà ce qui permettrait à tous les Peuls de restaurer un même système de principes et de valeurs, grâce auquel ils pourraient effectivement consolider leur réseau. Cependant, le *pulaaku* existe déjà. Et se perçoivent des points d'incompatibilité ou de dissonance, qui sont loin d'être négligeables.

Au Cameroun, une association anglophone s'est créée en 1987 (agrément ministériel en 1992) pour stimuler le « développement social et culturel » des Mbororo et inspirer des actions valables pour l'ensemble des Peuls. Sous l'acronyme MBOSCUA (*Mbororo Social and Cultural Development Association*), elle dispose d'un site

Internet, *mboscuda.org*, qui diffuse des informations actualisées sur les actions qu'elle engage. On peut y lire que certaines pratiques traditionnelles sont réputées païennes ou archaïques, qu'il faut les abandonner pour espérer une amélioration sensible des conditions d'existence. Elles seraient « négatives »<sup>22</sup>. Au contraire, l'islam offrirait des perspectives positives d'évolution.

Dans le cadre du présent article, il ne s'agit pas de discuter sur le fond de ce sujet délicat, mais de signaler que les appréciations de négativité sont loin d'être partagées par les intéressés eux-mêmes, qu'ils appartiennent au groupe Mbororo ou à n'importe quel autre. Si certains intellectuels estiment qu'il est aujourd'hui « difficile de distinguer l'islam du fait d'être Peul »<sup>23</sup>; d'autres sont moins enthousiastes, beaucoup moins. Leur position est de considérer que les Peuls existaient avant l'islam ou avant leur islamisation (ce qui n'est pas la même chose) et que le *pulaaku* est précisément un code de morale et d'honneur qui leur permet d'affirmer leur singularité au sein des populations africaines, que celles-ci soient elles-mêmes islamisées ou pas. Dès lors, ce code, ainsi que les pratiques qu'il inspire ou qu'il légitime, doit conserver sa force opératoire, même quand il se heurte apparemment aux préceptes religieux.

Lorsque, au début du XX<sup>e</sup> siècle, Henri Gaden collecte des dictons et proverbes peuls dans plusieurs zones de l'archipel, comme le Fouta-Toro sénégalais, le Fouta-Djalon guinéen ou le Baguirmi tchadien, il en relève un qui a encore du sens aujourd'hui. *Ko adduño kufune ko alsilamaagal, so buucoto nganndi werlete*<sup>24</sup>. La traduction qu'il en propose est : « *Ce qui a apporté le bonnet, c'est l'islam; s'il suce la cervelle, on le jettera.* » Son commentaire : « *Il s'agit ici du léger bonnet de cotonnade blanche que portent habituellement les marabouts et les notables musulmans. Ce proverbe signifie que, quelle que soit l'origine des nouveaux usages, on ne doit les adopter qu'à la condition de s'en trouver bien.* » [Gaden, 1931 : 283]

Autrement dit, en serrant la formule au plus près, un conflit de valeurs qui serait sans remède, ou qui réclamerait des concessions trop importantes à la coutume, est suffisant pour préférer celle-ci à l'islam. Les enquêtes de terrain effectuées aujourd'hui vont dans le même sens<sup>25</sup>.

De ce point de vue, le recours à Internet pour diffuser des informations supposées contribuer au resserrement des liens intra-culturels au sein de la vaste communauté peule, par-delà les frontières et les exils, ne peut manquer d'accentuer les écarts de sensibilité entre ceux qui parient pour placer l'islam au centre des références et ceux qui préfèrent s'en tenir au *pulaaku*. Ne considérons que deux exemples. Chez les Peuls ruraux, qu'ils soient nomades ou sédentaires, la coutume veut que la femme assure son indépendance économique en allant vendre au marché le lait des vaches (et le beurre) et/ou le produit de ses récoltes vivrières. Le profit qu'elle en retire lui est acquis, grâce à quoi elle pourvoit à ses besoins et à ceux de ses jeunes enfants. De même, une certaine liberté sexuelle est admise chez les jeunes gens avant le mariage, bien que l'idéal de virginité soit proclamé chez les filles, et il existe des festivités qui engagent des jeux de séduction chez les garçons afin d'attirer sur eux, richement parés et maquillés, le regard d'éventuelles partenaires féminines d'une seule nuit (*geerewol*). Eh bien, ces deux exemples ne peuvent évidemment pas inspirer des commentaires analogues dans les blogs. Sont en jeu les statuts liés au genre. Ce que le *pulaaku* tolère, voire encourage, l'islam le réprouve, encore qu'il importe de ne pas oublier qu'il existe aussi différentes formes de pratiques religieuses et que ce que l'une condamne l'autre peut l'accepter.

Changeons de registre.

- La quatrième et dernière question risque de paraître triviale, car elle est relative tout simplement à *la multiplication des sites et des blogs* eux-mêmes. J'en ai recensé une vingtaine. Chacun aspire à unifier la communauté peule, mais à sa façon. Ils s'ajoutent les uns aux autres. L'image qu'ils donnent de leur fonctionnement est donc contradictoire par rapport à leur objectif apparemment commun. Ils ne sont pas interconnectés. C'est à l'utilisateur de créer des passerelles. Eux-mêmes reproduisent par conséquent l'image de l'archipel. En outre, faut-il rappeler qu'Internet n'est accessible qu'aux citadins, à condition qu'ils soient alphabétisés et possèdent les moyens d'acheter un ordinateur ou un téléphone portable équipé, ou de fréquenter un cybercafé. Or, sur ces plans, tous les Peuls sont loin d'être sur un pied d'égalité. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les réseaux d'électricité et de télécommunication ne couvrent pas chaque territoire, loin de là. De même, la scolarisation est loin d'être complète, surtout chez les nomades.

## Notes et références

<sup>1</sup> Deniker 1900, p. 505.

<sup>2</sup> Golberry 1802, I, p. 102.

<sup>3</sup> Tauxier 1937, p. 138, 374-375.

<sup>4</sup> Bierschenk et Forster 2004, p. 12.

<sup>5</sup> Bonfiglioli 1988, p. 198, note 22.

6 Bâ 1994 ; Mohammadou 1976.

7 Dupire 1962, p. 232-247.

8 Dupire 1962, p. 286.

9 Caillié 1830, I, p. 328.

10 Kervella-Mansaré : 2013. Le mot *pulaaku* n'est pas employé partout ; cela n'empêche pas le code moral qu'il désigne d'être revendiqué par tous les Peuls. Ils emploient alors un autre nom, comme *nbodaanga ku* chez les *Wodaaɓe* du Niger.

11 Kervella-Mansouré 2013, p. 103-117.

12 Dupire 1972, p. 327-331.

13 Bonfiglioli 1988, p. 7.

14 Geary 2006.

15 <http://www.tabitalpulaaku-international.org>. *Tabital* = pérennité, constance, longévité.

16 Morvan 2002 ; Ozouf 2009.

17 <http://www.blog-pulaagu.com/?p=219>

18 [http://www.pulaagu.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=862&Itemid=1](http://www.pulaagu.com/index.php?option=com_content&task=view&id=862&Itemid=1)

19 <http://www.peeral.com/index.php/contce/taali/100-uncategorised/887-pulaar-e-nder-filde-internet-wwwpeeralcom>

20 Bourlet et Lorin 2014, p. 148, note 12.

21 Botte et Schmitz 1994, p. 9.

22 <http://www.mboscuda.org/index.php/what-we-do/what-we-do-3>. *"The Mbororos are predominantly Muslims. Given the fact that they have limited knowledge of the religion, they have mixed it with their culture thereby negatively affecting their development initiatives."*

23 Oumarou 2012, p. 231.

24 J'en donne ici la transcription avec l'orthographe adoptée aujourd'hui.

25 Kervella-Mansaré 2013, p. 181-194.

**\*Source** : Kervella-Mansaré, Yassine. *Les Peuls : un peuple en réseau*. In : *Apparences et pratiques des réseaux* (en ligne : <https://books.openedition.org/cths/2510?lang=fr>).

Paris : Édition du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2017.

Publié avec l'aimable autorisation de l'auteure